



Département Relation Entreprises



# **Chèque Emploi Service Universel**

## **Pour les Particuliers Employeurs**



Département Relation Entreprises

# Sommaire



- **Le CESU : Présentation**
- **Créer mon compte**
- **Tableau de bord**
  - ✓ Déclarer
  - ✓ Mes déclarations
  - ✓ Mes prélèvements
  - ✓ Gérer mon compte
  - ✓ Mon avantage fiscal
  - ✓ CESU +
- **Barèmes Emplois Familiaux**
- **Clôture compte employeurs**



Département Relation Entreprises

# Présentation du Cesu



## Le Cesu, qu'est-ce que c'est ? Qui est concerné ?

Pour le ménage, le repassage, les devoirs des enfants ou le petit bricolage, le Cesu est fait pour vous ! Il facilite les déclarations des rémunérations de votre salarié à domicile.

Le Cesu est une offre simplifiée pour déclarer facilement la rémunération de votre salarié à domicile pour des activités de service à la personne. Le Cesu concerne tous les particuliers à différents moments de leur vie, pour améliorer le quotidien, pour la prise en charge de quelques heures de ménage ou pour accompagner une personne âgée ou handicapée. C'est aussi la garantie pour le salarié de disposer de droits à l'assurance maladie, au chômage, à la retraite, etc.

Le Cesu peut s'utiliser de manière régulière ou ponctuelle, pour un emploi à temps partiel ou à temps complet. C'est un dispositif de déclaration. Il ne permet pas de payer le salarié.

Quelques particularités :

- pour les gardes d'enfants à domicile (hors babysitting) avec prise en charge de la Caf ou de la MSA, vous devez les déclarer auprès de Pajemploi,
- les entreprises, associations, études notariales ou syndicats de copropriété doivent déclarer leurs salariés auprès de l'Urssaf.



Département Relation Entreprises

# Pour quelles activités ?



## Le Cesu, pour quelles activités ?

Ménage, cours à domicile, entretien du linge, préparation des repas... de nombreuses activités peuvent être déclarées au Cesu.

Le Cesu vous facilite les démarches administratives pour déclarer la rémunération versée à un salarié à domicile pour des activités de services à la personne telles que :

- l'entretien de la maison,
- les petits travaux de jardinage et bricolage,
- le soutien scolaire,
- le babysitting,
- l'assistance aux personnes âgées ou fragiles à l'exception de soins relevant d'actes médicaux,
- toutes les activités qui s'exercent en dehors du domicile dans le prolongement d'une activité de service au domicile de l'employeur.

Attention, vous ne pouvez pas notamment utiliser le Cesu pour :

- les travaux de rénovation de l'habitat,
- l'emploi d'une assistante maternelle agréée.



Département Relation Entreprises

# Page d'accueil





Un service des Urssaf

Mon compte

Bemie974

\*\*\*\*\*

[Problème d'identification ?](#)

[S'informer sur le Cesu](#) | [Bénéficier d'avantages](#) | [Utiliser le Cesu](#) | [Gérer la relation de travail](#) |

Tout savoir sur le Cesu

Estimer le coût de l'emploi

Salaires minimums en vigueur

Services + : l'Urssaf innove pour... [Responsables RH](#) | [Partager](#)



et versée à votre salarié.

### QUESTION DU MOMENT

« Quels sont les avantages du service Cesu + ? »

[En savoir +](#)

Plus simple, plus clair, plus rapide, le nouveau service Cesu+ vous permet de confier au Cesu l'intégralité du processus de rémunération de votre salarié. Avec l'accord de celui-ci, vous pouvez activer cette option accessible depuis votre compte en ligne.

Pour bénéficier des avantages du service Cesu+, en tant qu'employeur vous devez :

- Compléter avec votre salarié l'attestation d'adhésion à Cesu+, Donner mandat au Centre national Cesu pour prélever le salaire sur votre compte bancaire et le verser sur celui de votre employé. Votre salarié doit, quant à lui :

Compléter avec vous l'attestation ...

[-> Voir les autres actus](#)

**Le Cesu vous met en relation...**

Vous recherchez :  | Votre besoin :  |  |

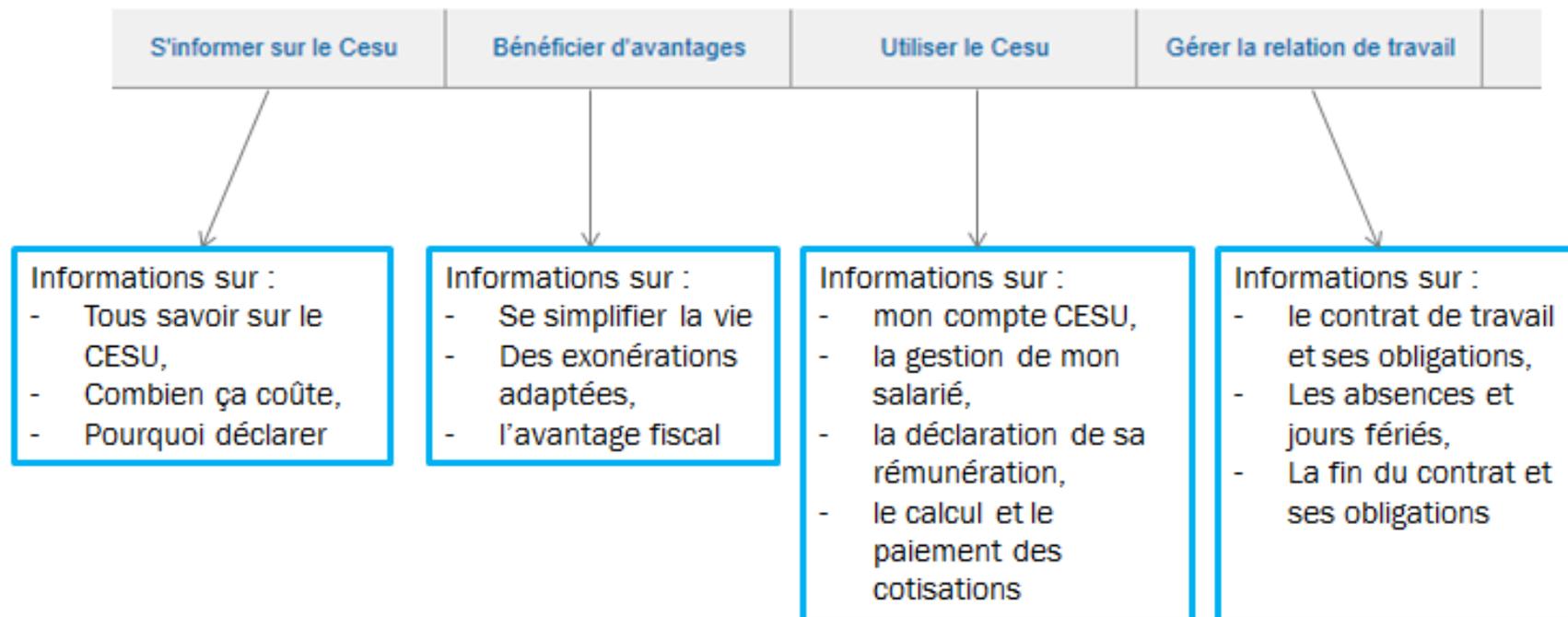
Mise en relation effectuée en partenariat avec 

[Calendrier interactif](#)

[Publics spécifiques](#)



# Page d'accueil





Département Relation Entreprises

# Créer mon compte



Mon compte

Identifiant

Mot de passe

OK

Problème d'identification ?



Créer mon compte

S'informer sur le Cesu

Bénéficier d'avantages

Utiliser le Cesu

Gérer la relation de travail

Rechercher

OK

Accueil > Créer mon compte

## Créer mon compte



Futur employeur

Vous êtes futur employeur si vous n'avez jamais créé un compte Cesu.



Déjà employeur

Vous êtes déjà employeur si vous disposez d'un N° Cesu à votre nom.



Salarié

Vous êtes salarié si vous avez déjà reçu un bulletin de salaire du Cesu.



Département Relation Entreprises

# Créer mon compte



Civilité <input type="text"/>	Nom <input type="text"/>	Prénom(s) <input type="text"/>	
Date de naissance	Jour <input type="text"/>	Mois <input type="text"/>	Année <input type="text"/>

Adresse de l'emploi

N° <input type="text"/>	Lettre <input type="text"/>	Type <input type="text"/>	Libellé <input type="text"/>
Complément <input type="text"/>		Lieu dit <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/>	Ville <input type="text"/>		

Contacts

Téléphone <input type="text"/>	Adresse électronique (identifiant) <input type="text"/>
Mot de passe <input type="text"/>	Confirmation du mot de passe <input type="text"/>

Contrôle de sécurité, cliquez sur croix :



Enregistrer



Département Relation Entreprises

# Tableau de bord



N° Cesu : Z0945635190008

 Déconnexion

 Tableau de bord

S'informer sur le Cesu

Bénéficier d'avantages

Utiliser le Cesu

Gérer la relation de travail

Rechercher

OK

Accueil > Tableau de bord



## Nouveau !

Plus simple, plus clair, plus rapide, découvrez le service Cesu + et tous ses avantages.

Avec le Cesu +, vous effectuez votre déclaration et vous n'avez aucune autre démarche à réaliser. Votre salarié reçoit directement sa rémunération sur son compte bancaire 3 jours plus tard.

Pour en savoir plus.

Déclarer



Mes déclarations



Mes  
prélèvements



Gérer mon  
compte



Mon avantage  
fiscal



CESU+



Mes références

Mes dernières déclarations



# Déclarer : nouveau salarié



Département Relation Entreprises

Accueil • Tableau de bord • Gérer mon compte • Mes salariés • Enregistrer un nouveau salarié



Enregistrer un nouveau salarié



Tableau de bord

#### Attention

Le numéro de Sécurité sociale de votre salarié facilite le bon traitement de son dossier par le Cesu.

Si vous n'en disposez pas lors de la création de son compte Cesu, n'oubliez pas de nous le transmettre, à partir de notre [formulaire de contact](#), dès que votre salarié vous l'aura communiqué.

#### Identité de mon salarié

Civilité	Nom de naissance	Nom d'usage	
Prénom(s)			
Date de naissance	Jour	Mois	Année
Ville de naissance	Département de naissance	Pays de naissance	
Numéro de sécurité sociale			

#### Ses coordonnées

N°	Lettre	Type	Libellé
Complément		Lieu dit	
Code Postal	Ville		
Adresse électronique		Téléphone	

#### Emploi

Activité	Congés payés
Emploi familial	10 % de congés payés inclus

Enregistrer



Département Relation Entreprises

# Déclarer



Accueil > Tableau de bord > Déclarer



### Attention

Avant d'enregistrer votre déclaration pensez à vérifier les montants saisis, en particulier le salaire horaire net et le total net payé à votre salarié.

vous permet de reprendre les informations enregistrées lors de votre dernière déclaration pour le salarié sélectionné.

vous permet de déclarer une période d'emploi de votre choix.

**CESU** **désactivé**

Salaire	<input type="text"/>		
Période d'emploi	Juillet 2019		

Heures effectuées	<input type="text" value="0"/>		h
Salaire horaire net (10 % congés payés inclus)	<input type="text" value="0,00"/>		€
Compléments de salaire	<input type="text"/>		

<b>Total net déclaré</b> (10 % congés payés inclus)
<input type="text" value="0,00"/> €

Je souhaite déclarer un acompte versé à mon salarié ou un versement par titre spécial de paiement (Cesu préfinancé)

Enregistrer



Département Relation Entreprises

# Mes déclarations



Accueil > Tableau de bord > Mes déclarations



Mes déclarations

Tableau de bord

Aide en ligne

vous permet d'accéder à la période d'emploi de votre choix.

Tous les salariés  Période d'emploi

Mars 2019  
**CESU** (+) désactivé (x) Déclaration N° 5258807

Heures effectuées :	21 h
Salaires horaires nets :	10,00 €
Compléments de salaire :	0,00 €
Total net déclaré (10 % congés payés inclus) :	210,00 €
Total net payé après prélèvement à la source :	210,00 €

Bulletin de salaire

Bulletin de salaire imprimable

Avril 2019  
**CESU** (+) désactivé (x) Déclaration N° 6833812

Février 2019  
**CESU** (+) désactivé (x) Déclaration N° 3129471

Janvier 2019  
**CESU** (+) désactivé (x) Déclaration N° 5745172



Département Relation Entreprises

# Mes prélèvements



Mes  
prélèvements



Date de prélèvement



31 janvier 2019

66,35 €



Salarié :

Période d'emploi :

Montant des cotisations et de l'impôt sur le revenu prélevé :

Déclaration :

Coordonnées bancaires :

Novembre 2018

66,35 €

6715792

FR76419 [redacted] BNP PARERXXXX

Télécharger

31 décembre 2018

87,06 €



30 novembre 2018

84,00 €





Département Relation Entreprises

# Gérer mon compte



Accueil » Tableau de bord » **Gérer mon compte**

 **Gérer mon compte**

- Mes salariés
- Mes coordonnées
- Mes coordonnées bancaires
- Mes abonnements
- Mon exonération
- Identification

 **Tableau de bord**

Mes salariés



Mes coordonnées



Mes coordonnées bancaires



Mes abonnements



Mon exonération



Identification





Département Relation Entreprises

# Mon avantage fiscal



Accueil > Tableau de bord > Mon avantage fiscal



Mon avantage fiscal

-50%

Tableau de bord

**610 €\*  
Pour l'année 2019 au 23/07/2019**

\* sous conditions

Attestation fiscale

Attestation fiscale

2018

Attestation fiscale

2017

Attestation fiscale

2016



# CESU +



## Comment activer le Cesu + ?

Vous souhaitez activer le Cesu + ? Quelques étapes rapides sont nécessaires avant de réaliser votre première déclaration avec ce nouveau service. Ces opérations sont accessibles depuis la rubrique Cesu+ de votre tableau de bord.

Après avoir complété l'attestation d'adhésion au Cesu + avec votre salarié, l'activation du service s'effectue en deux étapes :

1. Le salarié renseigne ses coordonnées bancaires depuis la rubrique Cesu+/Mes coordonnées bancaires de son compte en ligne.
2. L'employeur active le service pour le salarié concerné depuis la rubrique Cesu+

En activant le service Cesu+, vous donnez mandat au Centre national Cesu pour procéder au prélèvement de la rémunération de votre salarié sur votre compte bancaire puis à son versement sur le compte bancaire de votre salarié.

Il ne vous reste plus alors qu'à enregistrer votre première déclaration Cesu+. Le montant de la rémunération sera automatiquement prélevé sur votre compte bancaire puis versé sur celui de votre employé.



Département Relation Entreprises

# Barèmes Emplois Familiaux



**EN 2019 : SMIC HORAIRE BRUT 10.03€ ---- SALAIRE HORAIRE MINIMUM NET 7.92€**

Taux applicables	Cotisations salariales	Cotisations patronales
Maladie - Solidarité		13,30 %
Vieillesse	7,30 %	10,45 %
Allocations Familiales		5,25 %
Accident du travail (AT)		2,00 %
Fonds National d'Aide au Logement (FNAL)		0,10 %
CSG et CRDS (partie imposable)	2,90 %	(1)
CSG (partie non imposable)	6,80 %	(1)
IRCEM Retraite complémentaire	3,15 %	4,72 %
Contribution d'Equilibre Général (CEG)	0,86 %	1,29 %
Assurance chômage		4,05 %
Formation Professionnelle		0,35 %
Contribution au Dialogue Social		0,016 %
<b>TOTAL</b>	<b>21,01 %</b>	<b>41,53 %</b>



# Clôture Compte employeur



Département Relation Entreprises

**certa** EMPLOIS FAMILIAUX  
DECLARATION NOMINATIVE TRIMESTRIELLE SIMPLIFIEE  
Ann. 1004-17 de la COISE DE LA SECURITE SOCIALE

UNION DE RECouvreMENT DES CONTRIBUTIONS DE SECURITE SOCIALE ET D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Si vous n'employez plus cette personne, cocher ici

OPTION RETENUE pour le calcul des cotisations

SALARIE REEL

BASE FORFAITAIRE

Si cette identification est absente ou erronée, veuillez compléter ci-après

Si vous avez cessé d'employer du personnel au cours de ce trimestre, complétez ci-dessous

DECLARATION CERTIFIEE EXACTE

A Le

Signature

MODELE 0 1/08

**Cadre 3 : A compléter pour clôturer votre compte employeur dans nos bases**



Département Relation Entreprises

# Vos contacts



## Caisse générale de Sécurité Sociale

Tél. : 3957 (*du lundi au vendredi de 7H30 à 12H*)

Mail : [www.contact.urssaf.fr](http://www.contact.urssaf.fr)

## Chèque Emploi Service Universel

Tél. : 0820 00 23 78 (*0.12€ min + appel*)

*(De 11h à 19h pour la Réunion)*



Département Relation Entreprises



**MERCI DE  
VOTRE  
ATTENTION**



*Si vous avez des questions ....*